

REGLEMENT DU CONCOURS LIMESURVEY Concours sondage SUMPPS

1 - L'organisateur

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), domiciliée au 15, rue de l'Ecole de Médecine – 75006 Paris, organise un concours gratuit sur LimeSurvey dont les conditions sont définies dans le présent règlement.

2 - Conditions de participation

La participation au concours implique et emporte l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de l'une de ces conditions entraînera la nullité de la participation et l'élimination du participant.

Chaque participant assure connaître et accepter les conditions d'utilisation de LimeSurvey disponibles à l'adresse suivante : <https://www.limesurvey.org/fr/cgv>

Le concours est ouvert à tous les étudiants de Sorbonne Université (sous réserve des limitations propres aux plateformes de déroulement du concours). L'organisateur attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputé participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou, à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Sorbonne Université se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des éventuelles conditions de participation indiquées ci-dessus. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue définitivement du jeu et ne pourra, en aucun cas, bénéficier d'une dotation.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne, de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation.

La participation au concours est gratuite.

Chaque participant a le droit de participer une fois au concours.
Les publications du participant doivent être conformes aux obligations légales en vigueur.

Elles ne devront notamment pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs, ni porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes. Dans le cas contraire, Sorbonne Université se réserve le droit de retirer ces publications du concours sans préavis.

3 - Modalités de participation

Pour participer au concours, les étudiants devront :

Participer au sondage SUMPPS sur LimeSurvey (envoi d'une réponse complète requise)
Le concours se déroulera du 16 au 30 décembre 2021 à minuit.

4 - Désignation des gagnants

A la date du 30 décembre 2021 à minuit, le sondage sera fermé et un tirage au sort désignera les 3 gagnants.

Après vérification du respect des conditions de participation des gagnants, ceux-ci seront informés de leur victoire le 6 janvier 2022 par mail à l'adresse indiquée dans le sondage. Si l'adresse email indiquée dans le sondage n'est pas leur adresse email universitaire, ils seront invités à communiquer leur adresse email universitaire (.etu) afin de vérifier leur statut d'étudiant de Sorbonne Université.

S'il s'avère que l'un des gagnants ne répond pas aux critères de participation tels que définis au point 3 du présent règlement, la dotation sera attribuée au gagnant suivant au classement.

5 - Dotation

Les 3 gagnants remporteront chacun un bon d'achat de la boutique de Sorbonne Université d'une valeur de 40,00€.

Cette dotation sera remise au gagnant par email, au cours des jours qui suivent la date de désignation du gagnant.

6 - Responsabilité

La responsabilité de Sorbonne Université ne pourra être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être modifié, reporté, annulé partiellement ou totalement.

Par ailleurs, Sorbonne Université ne saurait être tenue pour responsable s'il survient un dysfonctionnement lors de la participation sur LimeSurvey ou de la désignation du gagnant : bug, virus, problème technique, intervention non autorisée, ou autre action hors de contrôle de Sorbonne Université.

La responsabilité de Sorbonne Université ne pourra être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être modifié, reporté, annulé partiellement ou totalement.

7 - Dépôt du règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du concours à l'adresse :
<https://santetudiant.com/bien-etre/>.

Le règlement sera également adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande auprès de la chargée de développement vie de campus et initiatives étudiantes de Sorbonne Université à l'adresse suivante : Sorbonne Université - Direction de la formation tout au long de la vie, A l'attention de Jeannine Burkhard, 4 place Jussieu 75252 Paris cedex 05.

8 - Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique, école ou centre de formation). Ces informations sont destinées à Sorbonne Université aux seules fins du concours (gestion des participations, désignation des gagnants et remise des dotations) et ne seront conservées que le temps nécessaire à l'exécution complète du jeu.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD), toute personne physique dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, pour des raisons tenant à sa situation particulière à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement sur simple demande à l'adresse suivante : dftl-vie-de-campus@sorbonne-universite.fr.